

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Par défaut, toutes celles requises sur votre demande sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

N'ayant pas accès aux données de ce site, il est nécessaire de nous faire suivre par mail la demande, l'attestation et toutes les pièces justificatives ainsi que l'attestation que vous trouverez en dernière page du présent document.

### Cas particuliers :

Certains services RH (SG et certains de la DGFIP) nous ont fait connaître leurs difficultés à fournir systématiquement l'attestation précisant l'emploi et la rémunération, compte-tenu d'une charge importante (gestion des promotions sortantes, gestion des nouvelles promotions, période de congés, nombreux départs en retraite). Cependant, certains bailleurs l'exigent, s'appuyant sur l'Annexe II - D.-1 du Décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015. : annexe II

*D. – Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants:*

*1. Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai.*

*Pour les candidats dont l'un arrive de l'étranger :* produire les documents de l'administration fiscale traduits en français : avis d'imposition ou de non-imposition du pays d'origine traduit en français (traduction assermentée) ou tout justificatif attestant des ressources (par ex 12 derniers bulletins de salaire).

*Pour les agents rattachés au foyer fiscal de leurs parents :* •fournir une attestation sur l'honneur qui précise le rattachement au foyer fiscal des parents, l'avis d'imposition ou de non-imposition des parents au titre de l'année de référence, ainsi qu'une copie intégrale du livret de famille.

*Titres de séjour :* annexe I du décret n° 2015-14374. Document justifiant du droit au séjour du candidat étranger à la location, notamment, carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Cf. arrêté du Arrêté du 1er février 2013 fixant la liste des titres de séjour prévue au 1o de l'article R. 441-1 du code de la construction et de l'habitation



ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DU PERSONNEL  
DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
18 avenue Léon Gaumont – Valmy 133  
75 977 PARIS Cedex 20  
Télécopie : 01.57.53.22.12

---

Aides et prêts déjà octroyés par l'ALPAF	Date d'obtention
	/ /
	/ /
	/ /
	/ /
	/ /
	/ /

Je soussigné(e), Noms et Prénoms du locataire et du colocataire :

-

-

Certifie sur l'honneur exacts et conformes les renseignements portés sur ma demande et avoir signalé tout changement significatif dans ma situation familiale et professionnelle depuis mon dernier avis d'imposition (il est rappelé que les fraudes ou tentatives de fraudes sont passibles de sanctions pénales et seront signalées à l'autorité hiérarchique dont vous dépendez. Elles conduiront à la suspension de l'instruction et au retrait des droits à toutes les prestations de l'ALPAF.

A \_\_\_\_\_, le / /

Nom et prénom du locataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, certifié sincère et véritable »

Nom et prénom du colocataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, certifié sincère et véritable »